

AIXE
— SUR —
VIENNE

47004

Édité par la Ville d'Aix-sur-Vienne

L'Agenda

21



Aix-sur-Vienne

nos
actions

pour un projet d'humanité

durable



SOMMAIRE

3	Édito, Maire d'Aixe-sur-Vienne
4-5	Penser global, AGIR LOCAL
6	Pourquoi un Agenda 21 à Aixe-sur-Vienne
7	Les grandes étapes de l'Agenda 21
8.9	L'Agenda 21 aixois
10.11	Objectif 1 : Environnement
12-13	Objectif 2 : Économie durable
14-15-16	Objectif 3 : Social
17-18	Paroles d'acteurs locaux
19-20	Aixe-sur-Vienne, une commune éco-responsable

« Imaginons demain,
regardons autrement »



Le dérèglement climatique, les exclusions, les injustices, le désintérêt de la vie publique, les pertes de liens sociaux sont autant de menaces pour notre société. **Il apparaît donc urgent, d'inventer de nouvelles pratiques plus environnementales, plus solidaires pour mieux vivre ensemble !**

Parce que l'équipe municipale se veut pragmatique, elle a voulu traduire ces aspirations en actes concrets sans attendre. C'est le sens de notre Agenda 21 qui transpose les notions de développement durable en un ambitieux programme pour chacun d'entre nous. La présentation qui vous en est faite, aujourd'hui, est le résultat d'un réel travail d'équipe engagé depuis 2008.

Chacun s'est investi dans son domaine de compétence, élus et services municipaux, pour qu'au final, ce qui est généralement présenté comme **une nouvelle contrainte, se révèle comme un véritable atout !** Avec une ligne conductrice, nous avons initié de nombreuses concertations où chaque idée, chaque projet, chaque action est étudiée en intégrant simultanément environnement, économie et social. Cette démarche transversale et citoyenne ne doit fonctionner que pour améliorer votre quotidien, et ainsi **vous offrir un cadre de vie accueillant et dynamique dans notre commune.**

Être acteurs du développement de votre ville, agir à nos côtés pour que vos enfants, vos petits enfants puissent rester optimistes quant à leur avenir, voilà ce que propose l'Agenda 21 aixois.

Daniel NOUAILLE,
Maire d'Aixe-sur-Vienne.

Le changement climatique, la raréfaction des ressources naturelles, le déclin de la biodiversité, l'atteinte à la santé, les inégalités sociales, l'exclusion des plus démunis, la croissance de la population mondiale, etc. sont autant de défis planétaires auxquels nous devons faire face. Pour cela, il est essentiel de mettre en place des actions locales, dans une logique de développement durable, afin que chacun puisse, à son échelle, apporter sa pierre à l'édifice.

◆ Qu'est ce que le **développement durable** ?

Le développement durable est un développement qui concilie préservation de l'environnement, équité sociale et efficacité économique. Il répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Agenda : comme l'outil qui permet de programmer des actions dans le temps

21 : comme XXI^{ème} siècle

La France s'est engagée à promouvoir le développement durable en signant la Déclaration de Rio en 1992, dont le chapitre 28 incite les collectivités à mettre en place localement des stratégies d'actions de développement durable : les Agendas 21 locaux.

Cette démarche repose sur 5 finalités que sont :

- 1 La lutte contre le changement climatique
- 2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- 4 L'épanouissement de tous les êtres humains
- 5 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

◆ Qu'est ce qu'un **Agenda 21 local** ?

Un Agenda 21 local est un programme d'actions, porté par une collectivité locale, qui recense les opérations à mettre en place pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle (changement climatique, perte de la biodiversité, atteinte à l'environnement et à la santé, lutte contre l'exclusion) en tenant compte des caractéristiques locales d'un territoire.

➔ Cette démarche éco-responsable a pour objectif :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants
- d'économiser les ressources naturelles
- de renforcer l'attractivité d'un territoire

Une reconnaissance nationale Label Agenda 21 local

Chaque année, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement propose un appel à reconnaissance des collectivités engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. Cette reconnaissance officielle est un gage de qualité des projets réalisés et de cohérence des politiques menées par les collectivités territoriales vis-à-vis du développement durable.

L'Agenda 21 aixois s'inscrit dans cette démarche.





« Vers un engagement fort pour l'avenir »

La population mondiale augmente : 6.5 milliards d'humains aujourd'hui se partagent actuellement les ressources de la terre ; mais demain, en 2020, nous serons 8 milliards d'habitants et 9.5 milliards d'individus pour 2050.

L'impact de l'activité humaine non réfléchi du XX^{ème} siècle a perturbé considérablement l'environnement au point de modifier les mécanismes climatiques de la terre. Les ressources naturelles comme l'eau, les forêts et l'air ont été altérées, les énergies non renouvelables comme le pétrole ont été en grande partie dilapidées. Les produits alimentaires sont souvent gaspillés (20 Kg de nourriture en moyenne par français et par an se retrouvent à la poubelle).

Parce que le monde évolue, parce que demain nous ne pourrions plus vivre avec les modes de vie que nous connaissons aujourd'hui, parce que nous avons le devoir de laisser aux générations futures un monde où elles pourront vivre décemment : il est urgent d'agir dès maintenant au niveau mondial comme au niveau local pour un développement durable.

Agir pour un développement durable est un engagement fort de la municipalité depuis de nombreuses années : appuyé sur des études urbanistiques, des analyses sociales et des réalités environnementales, notre Agenda 21 s'est peu à peu construit ; guidées par des experts et accompagnées par des représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), nos commissions Agenda 21 ont travaillé depuis septembre 2008. Elles vous livrent aujourd'hui leur réflexion sur un programme d'actions pour préparer notre ville aux défis de demain.

L'Agenda 21 aixois conditionne obligatoirement le projet de ville et s'inscrit dans une dynamique locale où la participation de tous les usagers du territoire est essentielle. Aussi, que vous soyez commerçant, artisan, agriculteur, de profession libérale, salarié, membre d'une association, retraité ou tout simplement habitant d'Aix, votre avis est important.

Au delà des clivages politiques qui semblent ici bien dérisoires et parce que nos enfants et nos petits enfants sont notre bien le plus précieux, mettons tout en œuvre, chacun à notre niveau et dès aujourd'hui, pour que demain reste synonyme d'avenir.

Eric GAYOUT,

conseiller municipal délégué au développement durable,
en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

- 1 **Impulsion politique**
Porté par le maire et son équipe municipale, la mise en place d'un Agenda 21 est une démarche volontaire qui nécessite une implication **forte du premier magistrat de la commune en tant que moteur de l'avenir du territoire.**
- 2 **Sensibilisation interne**
De par leurs connaissances et leurs compétences, les agents municipaux sont les garants de la réalisation des projets. Aussi, il est essentiel **de les sensibiliser pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs pratiques.**
- 3 **État des lieux**
L'Agenda 21 est conçu à partir des réalités du territoire afin de définir les attentes économiques, sociales et environnementales au niveau local. Pour cela, la commune réalise **un état des lieux sur la démographie de son territoire, ses ressources naturelles, son patrimoine bâti, son activité économique ou encore son développement social.**
- 4 **Concertation**
L'élaboration d'un Agenda 21 nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire (élus, agents communaux, habitants, associations, commerçants, professionnels, usagers, etc.). Aussi la concertation est un des fondements de l'Agenda 21. **Cette démarche participative permet d'approfondir l'état des lieux réalisé et de partager le diagnostic du territoire.**
- 5 **Élaboration du plan d'actions**
Le plan d'actions est la mise en œuvre concrète des objectifs définis préalablement. Il en précise les moyens et les outils d'évaluation.
- 6 **Mise en œuvre des actions**
L'Agenda 21 répertorie les actions menées, en cours et à réaliser. Elles s'accomplissent de façon progressive à l'aide **d'un calendrier de réalisation, en fonction des priorités.**
- 7 **Suivi et évaluation**
Pour chaque action engagée, des indicateurs permettent son évaluation et le cas échéant, la mise en place des corrections nécessaires.

L'Agenda 21 s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue



Historique de l'Agenda 21 aixois



Mise en oeuvre des actions au fil des années

2008	2008-2009	2010-2011	après 2011
Volonté politique	Sensibilisation	Concertation	Mise en oeuvre des actions
Mise en avant de l'Agenda 21 dans le programme électoral	- Constitution des groupes de travail - Élaboration d'un 1 ^{er} programme d'actions	- Diagnostic partagé du territoire - Reconnaissance officielle du Ministère	Suivi et évaluation



Véritable ligne directrice pour la commune d'Aix-sur-Vienne, l'Agenda 21 est organisé autour de 17 thèmes selon les trois piliers du développement durable (environnement, économie, social).

Chaque action est étudiée et mise en oeuvre selon les principes du développement durable, permettant d'assurer une **transversalité** pour l'ensemble des actions inscrites. Chaque thème est inscrit au regard des 5 finalités de la mise en oeuvre d'une démarche d'Agenda 21 :

- **lutte contre le changement climatique,**
- **préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,**
- **cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,**
- **épanouissement de tous les êtres humains,**
- **dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**



Agenda 21 aixois

Objectif 1 :

Environnement

- 1 **Préservation des ressources naturelles**
- 2 **Gestion durable des espaces**
- 3 **Tri, recyclage, valorisation des déchets**
- 4 **Agriculture durable et forêt gérées durablement**
- 5 **Réduction des produits et matériaux non écologiques au sein des services municipaux**

Objectif 2 :

Économie durable

- 6 **Développement de projets d'urbanisme dans le cadre du développement durable**
- 7 **Mise en place d'une économie locale durable**
- 8 **Énergie**
- 9 **Transport et réchauffement Climatique**
- 10 **Développement de la coopération auprès des différents partenaires**

Objectif 3 :

Social

- 11 **Éducation et éco-citoyenneté**
- 12 **Information / Communication**
- 13 **Animation du territoire**
- 14 **Promotion de la démocratie locale**
- 15 **Lutte contre l'exclusion**
- 16 **Prévention / Santé**
- 17 **Sécurité**

Retrouver quelques exemples d'actions mises en place pour chaque objectif, au fil des pages, grâce aux numéros qui leurs sont attribués.



Préserver l'environnement et économiser les ressources naturelles

1 Préservation des ressources naturelles Atlas de la Biodiversité



« Malgré l'enjeu qu'elle représente, la biodiversité est souvent la grande oubliée des politiques publiques. Pour pallier ce manque, le Ministère du Développement Durable propose aux communes volontaires un dispositif permettant de les aider à **connaître, protéger et valoriser** leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes. Cette démarche permet à une commune de faire l'inventaire de son patrimoine faunistique et floristique, et de mettre en place des actions de **science participative** auprès des habitants et des enfants. La commune d'Aixe-sur-Vienne s'inscrit dans cette démarche afin de préserver son patrimoine naturel. »

Patrice DELBANCUT,

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

2 Gestion durable des espaces

Démarche Zéro Pesticides : oui c'est possible !



« Cette démarche dans laquelle nous nous sommes engagés, vise à réduire de façon progressive l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux. Pour cela, nous avons modifié nos pratiques : traitement par tâche, désherbage manuel, paillage des massifs, installation de bâches biodégradables, etc., ce qui nous a permis de réduire de 2/3 la quantité de pesticides utilisés. Grâce à ces actions, soucieuses de **l'environnement** et de la **santé** des usagers, nous pouvons offrir un cadre de vie sain et agréable aux aixois. »

Patrick DUCHER,

responsable du service Espaces Verts
à la Mairie d'Aixe-sur-Vienne.



Objectif:
Zéro
Pesticide

dans nos villes et villages.

3 Tri, recyclage, valorisation des déchets

Valorisation des **déchets fermentescibles**



« Nous fabriquons et servons près de 500 repas par jour au restaurant scolaire, et produisons de ce fait une quantité de déchets non négligeable. Nous trions le verre, les déchets recyclables et les huiles alimentaires. Pour continuer dans cette démarche, nous avons souhaité mettre en place un projet qui nous permettrait de **valoriser les déchets fermentescibles** (épluchures de légumes, restes de repas, etc.) en les compostant en lien avec le **projet d'école** autour du verger de pommiers conservatoire. »

Caroline ROBLES GOUTTE,

responsable du restaurant scolaire à la Mairie d'Aixe-sur-Vienne.

4 Agriculture durable et forêt gérée durablement

Repas bio au restaurant scolaire



« Les aliments bio, on les met dans la terre avec de l'eau, et on n'y touche plus ». **Océane, 8 ans**

« Les repas bio à la cantine c'est trop bien, parce que c'est bon pour la santé ». **Nohlan, 6 ans**

« Bio ça veut dire biologique et c'est bon pour le cœur ». **Maëva, 7 ans**

« C'est pas pareil que d'habitude, c'est cueilli dans la nature ». **Bryan, 7 ans**

5 Réduction des produits et matériaux non écologique au sein des services municipaux

Produits d'entretien **écologiques**



« Pour l'entretien des écoles et des bâtiments communaux, nous avons une réelle volonté de mettre en place de nouvelles pratiques de façon progressive. Nous avons ainsi commencé par l'achat de produits d'entretien éco-labellisés, l'utilisation de micro-fibres pour le lavage et la mise à disposition de papier essuie mains recyclé. A travers cette démarche nous souhaitons **réduire notre impact** sur l'environnement et **économiser les ressources naturelles**. »

Annie REKADA,

co-responsable du service Entretien des bâtiments communaux à la Mairie d'Aixé.

C'est aussi

Aménagement de sentiers de découverte, création d'un jardin médiéval, mise en place d'un fleurissement durable, tri des déchets, etc.

Renforcer l'attractivité du territoire

6 Développement de projets d'urbanisme dans le cadre du développement durable Restructuration et embellissement de la commune



« Aix-sur-Vienne s'est engagée dans un réaménagement urbain ambitieux : la restructuration de la commune autour de ses **pôles d'activités** (commerciaux, artisanaux et industriels, et des services publics), en repensant le partage de l'espace entre tous ses usagers (véhicules, piétons valides ou non, jeunes ou âgés), en dégagant des places de stationnement de proximité, en permettant **la découverte** de la cité par la mise en place d'une signalétique appropriée, en améliorant **l'embellissement** de la commune pour un meilleur plaisir d'y vivre et une plus forte **attractivité**. Nous avons œuvré pour que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal révisé assure le renforcement des centres, la **maîtrise** de l'expansion urbaine, le **développement des activités** productrices de richesses **tout en évitant le gaspillage** des surfaces agricoles et naturelles, dans le respect du patrimoine et de la qualité de la vie. »

Gérard SALAGNAD,
conseiller municipal délégué à l'urbanisme.

7 Mise en place d'une économie locale durable Soutien aux commerces de proximité via la Démarche Collective Territorialisée



« Le Pays d'Ouest Limousin est une association au service des habitants et élus sur 46 communes du sud-ouest de la Haute-Vienne. Elle intervient dans bien des domaines de la vie quotidienne : services, économie, habitat, tourisme. Sur le plan économique, elle met en place un dispositif appelé « Démarche Collective Territorialisée (DCT) », qui s'adresse aux artisans, commerçants et prestataires de services. Ce dispositif leur permet de bénéficier, sous conditions, de subventions, pour **la création, la modernisation et le développement** de leur entreprise. Il concerne aussi les associations de commerçants et d'artisans. Une équipe est à leur disposition pour les aider dans le montage de leur projet. La Communauté de communes du Val de Vienne, dont est membre la commune d'Aix-sur-Vienne, est associée à la mise en œuvre du dispositif. »

Isabelle DUMAS,
chef de projet Pays Ouest Limousin.

8 Énergie

Eclairage public : économie d'énergie et confort des usagers



« Depuis 2008, nous nous sommes engagés dans une démarche éco-responsable au niveau de l'éclairage public. En 2010, nous avons remplacé 120 appareils d'éclairage public en installant des lampes à sodium haute pression, plus écologiques, et des luminaires proposant un rayonnement de la lumière mieux dirigé et moins diffus. Nous avons également réduit la puissance des lampes de sorte à **optimiser** l'éclairage et faire **des économies d'énergie**. Réduire les dépenses énergétiques et **limiter la pollution lumineuse** tout en garantissant **la sécurité** des usagers est la ligne de conduite que nous nous sommes fixée pour la gestion de l'éclairage public. »

Benoit NOUHAUD,
responsable du service Electricité à la Mairie d'Aix-sur-Vienne.

9 Transport et réchauffement Climatique

Déplacements doux (espace partagé)



« Aix sur Vienne s'est engagée dans un vaste programme de restructuration urbaine et c'est la notion d'espaces partagés qu'elle souhaite développer. Le concept d'aménagement de l'avenue Jean Rebier en est la première représentation. Chacun trouve sa place, piétons, vélos, personnes à mobilité réduite, voiture. La **convivialité** est mise en avant et nous espérons ainsi inciter les habitants à **se déplacer autrement**. »

Alain BABULLE,
adjoint et animateur du groupe de travail « Transport et réchauffement climatique »

10 Développement de la coopération auprès des différents partenaires Coopération Interjumelage



« Aix-sur-Vienne est jumelée avec 3 communes du territoire européen : Grosshabersdorf (Allemagne), Swieciechowa (Pologne) et Malinska (Croatie). Riches de ces échanges, nous souhaitons **intensifier la coopération** entre les 4 communes à travers l'Agenda 21 et la réalisation d'actions conjointes dans des domaines tels que **l'éducation**, le respect des **droits de l'Homme** ou encore la préservation de l'environnement. **Cette démarche de solidarité** entre les pays européens nous permettra de bénéficier de l'expérience de chacun et contribuer ainsi, à notre échelle, au devenir du territoire aixois. »

Jean-Pierre SALESSE,
membre du comité de jumelage et président du Conseil des Sages.

C'est aussi

Rénovation et réhabilitation urbaine Habitat (OPAH),
implantation de maisons créatives, sensibilisation
aux économies d'énergie etc.

◆ Promouvoir l'éco-citoyenneté, la solidarité et la démocratie participative

11 Éducation et éco-citoyenneté

Accompagnement du milieu scolaire



« L'éducation au développement durable est un aspect important des programmes scolaires. C'est à ce titre et dans l'optique de formation du citoyen de demain que notre école s'est tout naturellement tournée vers ses partenaires locaux. Dans le cadre de l'Agenda 21, des initiatives fortes ont été mises en place pour permettre à chaque enfant de devenir, à son tour, **acteur** et parfois **porteur de savoir** à destination de ses proches. Ainsi, la commune nous épaula dans le projet de création d'un verger conservatoire d'anciennes espèces, trésor de biodiversité dont les jeunes générations vont hériter. Et dans le même esprit, la communauté de communes du Val de Vienne intervient régulièrement dans notre établissement afin de sensibiliser chacun au tri des déchets, au compostage, aux simples gestes du quotidien qui peuvent tout changer. De nos jours, nous ne pouvons raisonnablement pas penser éducation sans penser environnement... Alors, tous à votre Agenda... 21 ! »

Sandrine DUILHE,
enseignante à l'école publique élémentaire Robert Doisneau.

12 Information et communication

Mise en place de panneaux d'information électroniques

« En plus du bulletin municipal que nous proposons aux aixois chaque trimestre, il était nécessaire de proposer une **communication directe** pour une meilleure **réactivité**. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en place des panneaux d'information électroniques qui permettent à la mairie de diffuser des informations aux aixois, mais aussi d'offrir la possibilité pour les associations de communiquer sur les événements qu'elles organisent, et à terme de tendre vers une **suppression de l'affichage sauvage**. »

Jean-Marie FARGES,
adjoint à la communication.



13 Animation du territoire

Soutien aux associations



« Notre association a été créée il y a plus de 50 ans et nous comptons à ce jour 240 licenciés, dont 120 pour l'école de tennis. Nous pouvons être fiers du **dynamisme associatif** du Tennis Club, les aides mises en place par la municipalité y contribuent grandement : subvention annuelle, soutien financier à notre emploi associatif, mise à disposition des locaux et courts de tennis, et possibilité de réserver le mini-bus pour les associations. Cette démarche de la municipalité nous permet de **pérenniser** nos actions et notamment la mise en place de montants d'adhésion attractifs pour un objectif qui nous tient à cœur : **l'accès au sport pour tous**. »

Michel GRANET,
président du Tennis Club Aixois.

14 Promotion de la démocratie locale

Conseil Municipal des Jeunes Aixois



« Depuis 2005, nous avons mis en place le Conseil Municipal des Jeunes Aixois, au sein duquel tous les jeunes de 10 à 17 ans peuvent s'engager en tant que **porte-parole des jeunes** sur le territoire aixois. Le CMJA est un moyen pour eux de **participer activement** à la vie de la commune avec la réalisation d'événements divers, dans des domaines tels que la solidarité, l'éco-citoyenneté ou encore l'environnement, mais aussi à travers l'Agenda 21 pour lequel ils ont pu réaliser un logo. »

Agnès BARBAUD,
adjointe à la jeunesse.

15 Lutte contre l'exclusion

Dispositif Actif Services



« Le Dispositif Actif Services offre, aux personnes bénéficiaires de minimas sociaux en demande d'aides récurrentes, une **mise en situation professionnelle**. Confrontée à cette situation, la mairie a choisi de soutenir ce dispositif, porté par l'association Pouce Travail, en participant à son financement. Grâce à ce dispositif, les personnes n'ont pas le sentiment d'être assistées, la commune leur permet ainsi d'être **acteurs de leur demande**. »

Véronique CHATARD,
responsable du CCAS.

C'est aussi

Proposition du Pass Foncier pour l'accès à la propriété des ménages modestes, accueil des nouveaux arrivants, création d'un Conseil des Sages, mise en place d'une démarche de sécurité routière pour tous les usagers, etc.

15 Lutte contre l'exclusion

Mise en accessibilité **des bâtiments communaux et de la voirie**



« Parce qu'il est primordial d'offrir à tous la possibilité d'être pleinement intégrés dans la société, la municipalité s'est engagée dans une démarche de mise en **accessibilité** des bâtiments communaux et de la voirie. Dans ce cadre, un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux recevant du public est en cours de réalisation ; il nous permettra de définir, **hiérarchiser et programmer** les actions à mettre en œuvre, pour rendre plus facile la vie dans la cité à tous nos

concitoyens. C'est parce que nous souhaitons agir contre les discriminations, que les travaux de mise en accessibilité de la mairie ont été réalisés sans attendre : cheminement unique pour entrer dans le bâtiment et comme l'exige la loi, possibilité pour chacun d'accéder à tous les services de la mairie.

Jean-Paul LESTANG,
conseiller municipal.

16 Prévention / Santé
Santé publique

« La prise en compte des problèmes de **santé publique** est un axe majeur porté par la commune. C'est pourquoi nous avons mis en place des actions, liées à l'apprentissage de l'**équilibre alimentaire** auprès des plus jeunes, telles que l'organisation annuelle de petits déjeuners équilibrés pour tous les élèves des écoles maternelles et primaires, la découverte des saveurs avec la semaine du goût au restaurant scolaire, la prise en compte des problèmes, de plus en plus fréquents, des allergies alimentaires ou autres problèmes de santé, avec les parents et la mise en place rigoureuse des Projets d'Accueil Individualisés (PAI). »

Marguerite MUNOZ,
adjointe référente en matière de santé publique.

17 Sécurité
Plan Communal de Sauvegarde

« Afin de pouvoir répondre aux **risques majeurs** auquel le territoire est exposé, et notamment les risques technologiques, (des ruptures de barrages et des phénomènes climatiques extrêmes) la commune a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde. Cet outil permet de s'organiser à l'échelle locale afin d'être **réactif** face à des situations d'urgence. De ce fait, le Maire, en tant que directeur des opérations communales, peut être amené à mobiliser l'ensemble des ressources présentes sur son territoire. »

Myriam LAGARDE,
responsable du service Hygiène et Sécurité à la Maire d'Aixe-sur-Vienne.

Initiatives Développement Durable sur le territoire aixois

Des gestes éco-citoyens simples au quotidien

« Nous sommes installés à Aixe-sur-Vienne depuis trois ans. A notre arrivée, nous avons remplacé toutes les ampoules de la maison par des LED basse consommation. Nous avons une petite poubelle de déchets fermentescibles, dont le contenu rejoint régulièrement le tas de compost au fond du jardin qui forme un excellent engrais pour notre potager familial. Par ailleurs, nous faisons attention aux produits que nous achetons ; bio quand c'est possible et vraiment pertinent, du bio provenant d'Amérique du Sud ne nous intéresse pas vraiment, nous achetons également des produits locaux et de saison. Voilà nos petits gestes éco-citoyens. »

Elisabeth A., habitante aixoise

Lutte contre la pauvreté : les actions du Secours Populaire

« L'antenne aixoise du Secours Populaire soutient environ 35 familles de façon régulière, propose une permanence tous les mardis après-midi et organise régulièrement des réunions d'information autour de thèmes spécifiques. Nous travaillons actuellement, en partenariat avec la Croix Rouge Française et l'Institut d'Economie Sociale et Familiale de Limoges, sur les pratiques et les difficultés rencontrées dans le domaine de la consommation énergétique. Parce qu'il est essentiel de se mobiliser pour lutter contre l'exclusion, nous continuerons à nous engager et à apporter notre soutien aux plus démunis sur le territoire. »

François CHIBOIS, responsable de l'antenne du
Secours Populaire d'Aixe-sur-Vienne

Savoir faire et développement durable

« Adhérent aux valeurs du développement durable, j'ai choisi de m'impliquer dans ce domaine via mon activité professionnelle. Pour cela, je modifie mes pratiques de façon progressive en utilisant des farines issues de l'agriculture raisonnée, des farines sans additif ou encore du levain pour une meilleure conservation du pain. Je suis actuellement en cours de certification « boulanger bio » afin de pouvoir proposer une traçabilité auprès de mes clients et, j'envisage de fournir en pain une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). »

Marc-Antoine MOREAU, gérant de la boulangerie La Belle Miche.

Comment **expliquer sans montrer ?**
 Comment **prouver sans avoir de résultats ?**
 Comment **convaincre sans être convaincu ?**



Afin d'accompagner les aixois à être acteurs du changement, nous nous devons d'être exemplaires et démontrer qu'il est possible de concilier environnement, économie et social, pour chaque geste de notre quotidien.

C'est pourquoi nous adaptons notre fonctionnement et nous intégrons les préoccupations liées au développement durable dans nos activités.

« **L'exemplarité est un fil conducteur de l'action municipale** »

Aussi, par l'exemple et l'expérience, je souhaite que nos services municipaux puissent montrer que l'on peut quotidiennement gérer la ville différemment. Vous pourrez découvrir d'importants changements voire des bouleversements dans nos mentalités. Au travers des exemples où l'environnement, l'amélioration des conditions de vie et du travail s'associeront à des économies, j'espère que vous serez convaincus qu'ensemble, nous pouvons agir pour un développement durable qui peut même devenir « **désirable** » !

Yoann BRIZARD,
 conseiller municipal en charge de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

« **L'exemplarité de la commune** »

**nos
actions**



etc...

● Une démarche éco-responsable avec la mise en place d'actions concrètes telles que :

- le recours aux énergies renouvelables
- l'utilisation de fournitures écologiques
- la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics
- le recyclage du papier dans les services administratifs
- la dématérialisation des comptes rendus, des convocations et du contrôle de légalité des actes administratifs
- la mutualisation du matériel des services techniques (regroupement des équipes, coordination des interventions, réduction des déplacements)
- la démarche qualité mise en place pour l'accueil du public en mairie (Démarche Qualiville)
- le travail sur la réduction de consommation d'énergie du patrimoine de la commune (isolation/changement des fenêtres, programmation des horaires de chauffage, changement des ampoules de façon progressive, etc.)

Comment participer à l'Agenda 21 ?

Mairie d'Aixe-sur-Vienne

44 avenue du Président Wilson - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. : 05.55.70.77.00 - www.mairie-aixesurvienna.fr

Directeurs de la publication : Eric GAYOUT, Yoann BRIZARD

Equipe rédactionnelle : l'équipe de la majorité municipale

Crédits photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne, Fabrice et Laurent DESAGE (photo Martin pêcheur)

Conception et mise en page : Proximit

Impression : Imprimerie Aixoise

Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

nos
partenaires

